

Circuler librement avec la carte résident et professionnelle

Une carte résident et professionnelle (petite entreprise) est mise à disposition gratuitement pour les Dugnysiens afin de leur permettre de circuler plus aisément lors des événements organisés à Dugny ou à proximité (salon de l'aéronautique, COP21, etc.).



Carte résident et professionnelle

C'est **GRATUIT** !



Cette carte permettra dorénavant de pouvoir être identifié par les différents services de police et de gendarmerie pendant les manifestations et permettra aux riverains et aux professionnels de la ville de pouvoir accéder librement à la commune de Dugny sans devoir passer au poste et récupérer des laissez passer pour chaque manifestation.

Plastifiée et de la taille d'une carte bancaire, elle devra être insérée dans un étui transparent adhésif à coller sur le pare-brise.

Elle est valable 2 ans. La carte est identifiée par l'immatriculation du véhicule et ne pourra pas être apposée sur un véhicule différent.

Pour obtenir une carte, chaque riverain ou professionnel devra se munir de sa carte grise, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (ou kbis) afin de valider les éléments qui ont déjà été recueillis préalablement pour le salon de l'aéronautique.

Les personnes ne pouvant se déplacer en raison de leurs horaires professionnels peuvent transmettre leurs justificatifs à une autre personne afin d'établir la carte.

Infos pratiques

Cette carte ne pourra pas être délivrée pour les véhicules de prêt ou les familles ne résidant pas sur la commune.

Vous pouvez retirer votre carte à la police municipale de 9h à 12h et de 14h à 17h00.

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile
- Carte d'identité
- Carte grise du véhicule

Contact

Police municipale

12 avenue Ambroise Croizat
Tél. 01 49 92 66 17